



---

**Procès-verbal de la vingt-neuvième assemblée extraordinaire du conseil d'administration tenue le mardi 7 mai 2019, 13 h 30, à la salle de réunion # 1 du Sportplex de la Ville de Châteauguay.**

---

**PRÉSENCE :**

↵ Doyle, Barry .....	Châteauguay, administrateur, siège n° 2
↵ Dubuc, Richard .....	Beauharnois, administrateur, délégué substitut
↵ Poissant, Roxanne .....	Beauharnois, administrateur, siège n° 2
↵ Tremblay, Bruno .....	Châteauguay, administrateur, siège n° 1
↵ Routhier, Pierre-Paul .....	Châteauguay, administrateur, siège n° 1

**Autre(s) présence(s) :**

Éthier, Joëlle .....	Secrétaire-trésorière et directrice générale de la Régie
Musteata Eugénia .....	Responsable comptabilité de la Régie
Gravel, Alain .....	Beauharnois, directeur général
Gendron, Martin .....	Châteauguay, directeur des finances

---

**1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum étant atteint et cette assemblée ayant été dûment convoquée, le président, monsieur Bruno Tremblay déclare l'assemblée ouverte.

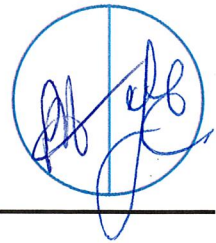
**2. ORDRE DU JOUR**

**2019-238**

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de madame Roxanne Poissant et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, à savoir :

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation d'une marge de crédit de 2,6 M \$ à décaissement progressif
4. Prochaine assemblée
5. Varia, ajout de trois points à l'ordre du jour
  - Offre de services de la firme LBB STRATÉGIES
  - Engagement financier de la Régie aux JQ de 2022
  - Nomination d'un vérificateur pour les états-financiers 2018
6. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ.**



### 3. AUTORISATION D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE DE 2 600 000\$ À DÉCAISSEMENT PROGRESSIF

*Attendu l'adoption de Règlement d'emprunt numéro 2016-007 décrétant une dépense de 27 738 216 \$ et un emprunt de 27 738 216 \$ sur une période de vingt-cinq (25) ans afin de procéder à l'acquisition du terrain et l'exécution de travaux de construction des infrastructures de la Phase 1 ;*

*Attendu qu'afin de ne pas nuire au budget de fonctionnement, il y a lieu de contracter une marge de crédit temporaire de 2 600 000 \$ à décaissement progressif ;*

*Attendu que ce montant est requis pour compenser les délais pour la réception des ristournes des taxes de vente dont bénéficie la Régie ;*

**2019- 237** *Il est proposé par Pierre-Paul Routhier, appuyé de Roxanne Poissant et résolu à l'unanimité d'octroyer un contrat pour l'ouverture d'une marge de crédit temporaire de 2 600 000 \$ avec décaissement progressif, pour une durée maximale de 18 mois.*

*Il est également résolu de mandater la directrice générale de la Régie à procéder à un appel d'intérêt auprès d'institutions financières opérant une place d'affaires sur le territoire des villes membres de la Régie, d'octroyer le mandat à l'institution ayant présenté les conditions de financement les plus avantageuses et à signer les documents à cet effet.*

**ADOPTÉ.**

### 4. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mardi 11 juin prochain, à 13 h 30, à la salle polyvalente du Sportplex, au 195, boulevard Brisebois, à Châteauguay.

### 5. VARIA

Ajout de trois points à l'ordre du jour:

#### **2019- 239** 5.1. Offre de services de la firme LBB STRATÉGIES

Afin de favoriser l'avancement du projet du complexe aquatique intérieur et dans le but de maximiser les chances de la Régie d'obtenir une subvention gouvernementale.

Les municipalités de Châteauguay et Bauharnois désirent faire appel à l'expertise de la firme LBB STRATÉGIES, agence reconnue dans en matière de planification stratégique et de financement public auprès des municipalités.

Il a été convenu que les villes membres de la Régie allaient octroyer et assumer les coûts de l'offre de service proposée LBB-ODS 01-08-456 au montant de 21 000\$ avant taxes. Un partage des coûts sera établi entre ces municipalités.

La Régie assurera la collaboration et les avancements de ce dossier en partenariat avec LBB STRATÉGIES et son équipe.

**ADOPTÉ.**



## 5.2. Engagement financier de la Régie aux JQ de 2022

**2019- 240**

**Attendu** que la ville de Châteauguay a signifié son intérêt pour être l'hôte des Jeux du Québec d'été 2022 ;

**Attendu** que les installations du Sportplex de la Régie ont été sollicitées pour cet événement ;

**Attendu** que la Régie désire soutenir la tenue des Jeux du Québec dans la municipalité de Châteauguay en 2022 ;

**Attendu** que des engagements fermes d'appuis financiers sont nécessaires à l'obtention des JQ sur le territoire ;

*Il est proposé par Roxanne Poissant, appuyé de Pierre-Paul Routhier et résolu à l'unanimité de permettre à la Régie de recevoir favorablement la demande d'appui. La Régie consent à rendre disponible les installations du Sportplex pour la période du 29 juillet au 6 août 2022, ce qui correspond à une contribution en perte de revenus locatifs d'un montant de 83 764,80 (tx incl.) et ce en fonction de la grille tarifaire 2019 actuelle. Voir en annexe 1 le tableau des réservations demandées par le comité organisateur de la ville de Châteauguay.*

**ADOPTÉ.**

## 5.3. Nomination d'un vérificateur pour les états-financiers 2018

**2019- 241**

**Attendu** l'offre de services professionnels pour la vérification des états financiers pour l'exercice financier 2018 de la régie au montant maximal de 6 500 \$, taxes de vente en sus, soumise par la firme Goudreau Poirier INC., de Vaudreuil-Dorion ;

**Attendu** que cette firme de comptables agit actuellement à titre de vérificateur externe pour la Ville de Beauharnois ;

*Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de madame Roxanne Poissant et résolu à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article 108 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) de nommer la firme Goudreau Poirier INC., à titre de vérificateur externe de la régie pour l'exercice financier 2018 et d'accepter l'offre de services professionnels soumise par celle-ci pour la vérification des états financiers pour l'exercice financier 2018 de la régie au montant maximal de 6 500 \$, taxes de vente en sus.*

**ADOPTÉ.**

## 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune



## 7. LEVÉE DE LA RENCONTRE

**2019-242**

Il est proposé par monsieur Barry Doyle, appuyée de madame Roxanne Poissant et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 14 h 38.

**ADOPTÉ.**

  
\_\_\_\_\_  
**Bruno Tremblay,**  
Président du conseil d'administration

  
\_\_\_\_\_  
**Joëlle Éthier,**  
Secrétaire-trésorière